

Nouveau nom, nouveau site Internet



Suite au vote de la Loi n° 1.565 du 3 décembre 2024, les informations nominatives sont devenues en Principauté des **données personnelles** et la **Commission de Contrôle des Informations Nominatives (CCIN)** a été remplacée par **l'Autorité de Protection des Données Personnelles (APDP)**.

Forte de sa nouvelle identité et de ses nouvelles missions, l'APDP lance aujourd'hui, jour de la journée de la protection des données personnelles, son tout nouveau site Internet : www.apdp.mc

Pensé pour être simple d'utilisation, et encore en phase de développement, celui-ci met à votre disposition des ressources utiles en fonction de votre profil, particulier ou professionnel, comme notamment des articles, des fiches thématiques, des cas pratiques pour répondre à toutes vos questions ou encore des formulaires et modèles de lettres pour agir.

Il a également vocation dans un futur proche à vous proposer une multitude d'outils juridiques (MOOC, modèle de registre des activités de traitement, etc.) pour vous former et vous aider à accomplir vos obligations.